

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une aide pour les patients atteints d'une intolérance au gluten

**Une nouvelle réglementation, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2006, accorde un forfait de 19 EUR par mois aux patients cœliaques, limitant ainsi le surcoût lié au suivi de leur régime sans gluten.**

La maladie cœliaque correspond à une intolérance au gluten entraînant une malabsorption intestinale suite à l'ingestion du gluten présent dans certaines farines (blé, orge, seigle ...) utilisées dans de nombreux aliments.

Les symptômes peuvent apparaître à tous les âges.

A l'heure actuelle, le régime sans gluten constitue le seul traitement efficace de la maladie cœliaque. Il s'agit d'un traitement excluant le gluten de l'alimentation aboutissant ainsi en quelques semaines à la guérison des symptômes. Le bon suivi du régime permet également d'éviter les complications de la maladie.

Le diagnostic devra être basé sur des examens tant sérologiques qu'histologiques (via biopsie).

Avec l'intervention de 19 EUR par mois, un premier pas vient donc d'être franchi dans le soutien aux patients souffrant d'intolérance au gluten.

Fonctionnaires de l'INAMI qui assurent les contacts avec la presse :

Fr : Geneviève Speltinckx  
Tél : 02/ 739 72 16  
Fax : 02/ 739 78 49  
E-mail : [genevieve.speltinckx@inami.fgov.be](mailto:genevieve.speltinckx@inami.fgov.be)

Nl : Ludwig Moens (N)  
Tel : 02/ 739 72 12  
Fax : 02/ 739 78 49  
E-mail : [ludwig.moens@riziv.fgov.be](mailto:ludwig.moens@riziv.fgov.be)